

DPAT-D2AT-BAFU

Affaire suivie par :

Fanny BECKER

☎ 03 87 34 76 13

N/Réf. : AF/FB/24174

Objet : Demande d'avis sur le projet d'aménagement foncier de la Commune de RICHE

PJ : 4

Envoi par voie électronique

Monsieur le Président du Parc Naturel
Régional de Lorraine
1, rue du Quai
CS 80 035
54702 PONT-A-MOUSSON CEDEX

Metz, le 23 septembre 2024

Objet : Avis sur l'étude d'impact du projet d'aménagement foncier de la commune de RICHE.

L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de RICHE est actuellement en cours. Aussi, conformément à l'article R. 333-14 du Code de l'Environnement, je vous prie de trouver, dans cet envoi, l'étude d'impact.

Cet avis sera transmis à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de RICHE et fera partie des pièces du dossier d'enquête publique.

Ainsi, vous trouverez en pièces jointes le projet parcellaire, le programme de travaux connexes, les réseaux de chemins et l'étude d'impact.

Le Département de la Moselle sera en mesure de poursuivre la procédure d'aménagement foncier de la commune de RICHE après réception de cet avis. Aussi, je vous remercie de bien vouloir faire diligence.

Les services du Département de la Moselle restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Bureau de l'Aménagement
Foncier et de l'Urbanisme



Patricia PAHIN